



# PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

2013 - 2017



République de Guinée Bissau





Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2013-2017  
République de Guinée Bissau

Ce document est une publication officielle du Système des Nations Unies en Guinée Bissau, et tous les droits sont réservés. Le document peut être librement cité ou traduit, en partie ou en totalité, à condition que cette source soit mentionnée.

Pour de plus amples informations s'il vous plaît contacter :  
Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies  
Bâtiment des Nations Unies | Rua Rui Djassi, 1011 Bissau  
Téléphone : +245 20 13 62 / 48 / 68 | Fax : +245 20 17 53  
Site : [www.gw.undp.org](http://www.gw.undp.org)

Photographie de couverture cédée par l'ONG Tiniguena "La Terre est à nous !" - Association pour la promotion du développement participatif de base et la gestion durable des ressources naturelles. Collection de calendriers et cartes postales «Souveraineté alimentaire», 2009.



## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>4</b>
<b>PAGE DES SIGNATURES</b> .....	<b>5</b>
<b>ACRONYMES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>7</b>
<b>1 INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
1.1 PROCESSUS DE PREPARATION DE L'UNDAF 2013-2017.....	8
1.2 CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT .....	9
1.2.1 Défis liés au renforcement de l'Etat de droit et des institutions républicaines .....	9
1.2.2 Défis liés au développement économique durable.....	11
1.2.3 Défis liés au relèvement du niveau de développement du capital humain .....	12
1.3 AVANTAGES COMPARATIFS DU SNU .....	13
<b>2 RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION</b> .....	<b>14</b>
2.1 CONTRIBUTION DU SNU AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES .....	15
2.2 CONTRIBUTION DU SNU À LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE .....	17
2.3 CONTRIBUTION DU SNU AU RELÈVEMENT DU NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN...	18
<b>3 INITIATIVES SPECIFIQUES</b> .....	<b>19</b>
<b>4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>20</b>
4.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL .....	20
4.2 PARTENARIATS STRATEGIQUES.....	21
4.3 PROGRAMMES CONJOINTS.....	21
4.4 ARRANGEMENTS DE GESTION.....	21
4.5 STRATEGIE DE COMMUNICATION .....	21
<b>5 BESOINS DE FINANCEMENT</b> .....	<b>21</b>
5.1 ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES .....	21
5.2 STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES .....	22
<b>6 SUIVI ET EVALUATION</b> .....	<b>22</b>
6.1 OBJECT ET IMPORTANCE DU SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF .....	22
6.2 MECANISMES ET INSTRUMENTS DE SUIVI ET EVALUATION .....	22
<b>7 ANNEXES</b> .....	<b>24</b>
7.1 MATRICE DES RESULTATS .....	24
7.2 CADRE DES RESSOURCES FINANCIERES .....	25
7.3 CALENDRIER DE SUIVI ET EVALUATION .....	27

## RESUME EXECUTIF

Au cours de l'année 2010, le Gouvernement a élaboré le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DENARP II) qui a été validé en juillet 2011. Les priorités nationales et les choix stratégiques déclinés dans cette stratégie de réduction de la pauvreté ont été guidés par les conclusions de l'étude prospective intitulée « Djitu Ten », qui définit les priorités du pays jusqu'en 2025, et les leçons apprises de la mise en œuvre du DENARP I (2006-2010).

Conformément à la Déclaration de Paris et aux principes d'engagement international dans les Etats Fragiles et les situations précaires, le Système des Nations Unies (SNU) a élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2013-2017 en vue de contribuer à la réalisation des priorités de la consolidation de la paix et du développement de la Guinée Bissau.

La contribution des Nations Unies à la réalisation des priorités contenues dans les axes prioritaires de coopération du DENARP II sera fournie à travers les sept effets suivants : i) les institutions nationales mettent en œuvre efficacement des réformes institutionnelles, législatives et administratives, sensibles au genre, pour promouvoir la bonne gouvernance, le dialogue politique et la cohésion sociale ; ii) les Institutions de Défense, Sécurité et Justice sont professionnalisées et respectent les principes de l'État de Droit et les droits humains ; iii) les populations jouissent davantage de leurs droits et libertés en matière d'accès à la justice et aux services de sécurité de qualité dans les régions ciblées ; iv) les Institutions nationales mettent en œuvre, efficacement, des politiques et stratégies adéquates, sensibles au genre, pour promouvoir le développement économique durable ; v) les populations les plus vulnérables dans les régions les plus pauvres ont davantage accès à des opportunités économiques ; vi) les institutions nationales et la société civile fournissent à la population des services sociaux de base de qualité, en particulier au bénéfice des groupes les plus vulnérables ; et vi) les groupes les plus vulnérables, dans des régions les plus pauvres, ont accès et utilisent davantage des services sociaux de base de qualité.

La mise en œuvre de l'UNDAF reposera sur un dispositif institutionnel de coordination efficace et efficient capable de garantir que les fonctions de coordination, de décision, de gestion et d'exécution des programmes et projets sont assurées de manière efficace et optimale. Il sera mis en place un système de suivi et évaluation performant qui permettra de garantir l'atteinte des résultats stratégiques déclinés dans l'UNDAF en vue de contribuer à la réalisation des priorités nationales inscrites dans le DENARP II. Ce système de suivi et évaluation sera aligné à celui que le Gouvernement a adopté dans le cadre de la mise en œuvre du DENARP II. Par ailleurs, la stratégie de communication élaborée en 2010 sera révisée pour tenir compte des orientations de l'UNDAF 2013-2017 qui a pris l'option de promouvoir la communication pour le développement en veillant à la coordination et la pertinence des actions de communication. La stratégie de développement des partenariats et de mobilisation des ressources sera également revisitée pour tenir compte de la configuration actuelle du SNU, des choix stratégiques et des besoins de financement de l'UNDAF 2013-2017, ainsi que du « New Deal » sur les Etats fragiles résultant du 4<sup>ème</sup> Forum de Busan sur l'Efficacité de l'Aide de 2011, et du contexte mondial marqué par la crise financière.

Les ressources financières indicatives que le Système des Nations Unies s'engage à allouer à la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 sont estimées à 200 606 863 USD dont 97 016 488 USD proviendront des ressources ordinaires des Agences du SNU. Le déficit des ressources, 103 590 375 USD, sera mobilisé auprès d'autres partenaires au développement.

## PAGE DES SIGNATURES

5

**Mr. Joseph Mutaboba**

Représentant Spécial du Secrétaire  
Général et Chef du Bureau Intégré des  
Nations Unies pour la Consolidation  
de la Paix en Guinée Bissau

**Mr. Mamadu Saliu Djalo Pires**

Ministre des Affaires Etrangères, de la  
Coopération Internationale et des  
Communautés

**Mr. Gana Fofang**

Représentant Spécial Adjoint du  
Secrétaire Général et Coordonnateur  
Résident du Système des  
Nations Unies

**Mr. François Murangira**

Directeur Régional BIT

**Mr. Arlindo Gomes**

Représentant FAO

**Dr. Allarangar Yokouide**

Représentant OMS

**Mme. Josephine Odera**

Directrice Régionale ONU Femmes

**Mr. Fritz Lherisson**

Directeur Régional par intérim  
ONUSIDA

**Mr. Pedro Figueiredo**

Représentant PAM

**Mme. Lalao Raharisoa**

Représentante Résidente Adjointe  
PNUD

**Mme. Ann Therese Ndong-Jatta**

Représentante UNESCO BREDA

**Mme. Violet Kakyomya**

Représentante UNFPA

**Mr. Geoff Wiffin**

Représentant UNICEF

**Mr. Alexandre Schmidt**

Représentant UNODC

Signé à Bissau le 22 février 2012



Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2013-2017  
République de Guinée Bissau



## ACRONYMES ET ABREVIATIONS

<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>DAS</b>	Domaines d'Actions Stratégiques
<b>DENARP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>ELP/ILAP</b>	Enquête Légère sur la Pauvreté
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GE</b>	Groupe Effet
<b>GNUD</b>	Groupe des Nations Unies pour le Développement
<b>GTSE</b>	Groupe de Travail Suivi et Evaluation
<b>HACT</b>	Harmonized Approach for Cash Transfer
<b>HCDH</b>	Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
<b>HSH</b>	Hommes ayant des Rapports Sexuels avec les Hommes
<b>IDH</b>	Indicateur de Développement Humain
<b>IST</b>	Infections Sexuellement Transmissibles
<b>MGF</b>	Mutilation Génitale Féminine
<b>MICS</b>	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
<b>MPME</b>	Micro et Petites et Moyennes Entreprises
<b>OCHA</b>	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
<b>OIM</b>	Organisation Internationale des Migrations
<b>OMD</b>	Objectifs de Développement du Millénaire
<b>OMG</b>	Operations Management Group
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>ONU Femmes</b>	Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
<b>ONUSIDA</b>	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PBC</b>	Commission de Consolidation de la Paix
<b>PBF</b>	Fonds de Consolidation de la Paix
<b>PEN</b>	Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida
<b>PNDS</b>	Plan National de Développement Sanitaire
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>POPEN</b>	Plan Opérationnel de Passage à l'Échelle Nationale
<b>PPTD</b>	Programme Pays de Promotion du Travail Dément
<b>PSG/QSA</b>	Peer Support Group/Quality Support and Advice
<b>PVVIH</b>	Personnes Vivant avec le VIH
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et l'Habitation
<b>SPG</b>	Groupe de Politiques et Stratégie
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>UNDAF</b>	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour les Populations
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNIOGBIS</b>	Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée Bissau
<b>UNODC</b>	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
<b>UNOPS</b>	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
<b>UPS</b>	Unité de Planification Stratégique
<b>USD</b>	United States Dollar
<b>VAM</b>	Vulnerability Assessment and Mapping
<b>VIH/sida</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis

## AVANT PROPOS

A la suite des conflits armés survenus à la fin des années 90, la Guinée Bissau s'est enlisée dans une instabilité politique et institutionnelle entretenue par les tensions politiques et les interférences récurrentes des forces armées dans le jeu politique. Au cours de la dernière décennie, la persistance de l'instabilité politique et institutionnelle a hypothéqué la construction de l'Etat de Droit et la promotion du développement économique durable. La Guinée Bissau demeure ainsi un « Etat fragile » en raison de la faiblesse de ses institutions, de sa forte vulnérabilité aux conflits politiques et de sa faible résilience aux chocs extérieurs.

7

Au cours des dernières années, le pays a connu une relative stabilité politique et institutionnelle qui a permis au Gouvernement de renouer le dialogue avec les partenaires de développement et d'enregistrer des performances économiques et sociales encourageantes. Mais, en décembre 2011 et au début de l'année 2012, la situation politique a été marquée par des remous au sein des forces armées et leurs interférences politiques et par le décès du Président de la République, qui n'ont pas pourtant bouleversé l'ordre constitutionnel. La transition politique a été ouverte conformément aux dispositions constitutionnelles. Toutefois, les tensions politiques partisans au sein de la classe politique et les questions soulevées par certains partis sur les processus électoral constituent des facteurs de risque indéniables qui pourraient miner la tenue de l'élection présidentielle prévue le 18 mars 2012 et faire basculer le pays dans une situation d'incertitude préoccupante. Les efforts fournis par le SNU et les autres partenaires au développement dans la facilitation du dialogue politique et l'organisation des élections devraient contribuer à désamorcer les tensions politiques en vue de tenir le pari de la tenue des élections libres et transparentes à l'échéance prévue.

A la faveur du climat politique et social de 2010 et 2011, guidé par sa vision prospective 2025 « Djitu ten » (en français : « c'est possible ») et tenant compte des leçons apprises de la mise en œuvre du DENARP I, le Gouvernement a élaboré avec l'appui des partenaires au développement le DENARP II dont l'objectif principal est de « **réduire de façon significative la pauvreté dans ses multiples dimensions en créant plus d'opportunités de revenus, d'emplois et en améliorant l'accès aux services publics de base de qualité dans un Etat de Droit renforcé** ». Ce document de référence exprime clairement son engagement à renforcer l'Etat de Droit et les institutions républicaines, assurer un environnement macroéconomique stable et incitatif, promouvoir le développement économique durable et relever le niveau de développement du capital humain.

Conformément à la Déclaration de Paris et aux principes d'engagement international dans les Etats Fragiles et les situations précaires, le Système des Nations Unies (SNU) a élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2013-2017. Ce cadre stratégique expose la réponse collective, cohérente et intégrée du SNU aux défis de la consolidation de la paix et de développement du pays identifiés dans l'analyse de la situation effectuée lors de l'élaboration du DENARP II et à travers l'Analyse Complémentaire du DENARP II conduite par le SNU. Les priorités de ce Plan Cadre sont alignées aux priorités nationales contenues dans le DENARP II et sont également guidées par les orientations et les résolutions prises par la Communauté internationale lors des conférences et des sommets internationaux. Dans cette perspective, eu égard aux Résolutions du Conseil de Sécurité 1876 (2009), 1949 (2010) et 2030 (2011), le présent UNDAF articule les problématiques de la consolidation de la paix et du développement socio-économique durable.

Le DENARP II et l'UNDAF 2013-2017 seront exécutés dans un contexte global marqué par la crise économique mondiale particulièrement par la crise financière de la zone Euro dont les répercussions négatives sur l'Aide Publique au Développement (APD) sont de plus en plus perceptibles. Pour faire face à cette menace, le Gouvernement prévoit de se doter d'une politique de l'aide et d'une stratégie de développement des partenariats et de mobilisation des ressources. Le SNU, pour sa part, s'engage à travers la mise en œuvre de l'UNDAF à soutenir les efforts du Gouvernement dans la coordination efficace de l'aide, le développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources en vue de sortir le pays de la situation de fragilité politique et institutionnelle ainsi que de la trappe de la pauvreté.

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 PROCESSUS DE PREPARATION DE L'UNDAF 2013-2017

Le SNU a démarré le processus de préparation de l'UNDAF 2013-2017 en avril 2011 par la formulation de la feuille de route qui a été approuvée par le Groupe des Politiques et Stratégie (SPG) le 27 avril et partagée ensuite avec les autorités nationales ainsi qu'avec les partenaires au développement. Le lancement officiel du processus a eu lieu le 5 mai 2011 lors d'une réunion de présentation au personnel du SNU des directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUM) et de la feuille de route. Le SNU a mis à profit la concomitance des processus d'élaboration du DENARP II et de l'UNDAF 2013-2017 pour assurer l'alignement de son cadre stratégique aux priorités nationales conformément aux principes de la Déclaration de Paris.

La mise en œuvre de la feuille de route s'est déroulée en sept principales étapes : i) l'organisation des sessions de formation sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le genre et l'approche basée sur les Droits Humains ; ii) la réalisation de l'Analyse Complémentaire ; iii) l'organisation de la Retraite de Planification Stratégique ; iv) le montage de la matrice des résultats au niveau des effets et la conception du dispositif de suivi et évaluation (mécanismes, outils et calendrier de suivi et évaluation) ; v) la rédaction du document de l'UNDAF et sa revue par un comité de lecture ; vi) l'organisation d'une session de travail pour la validation du document de l'UNDAF avec le Gouvernement; et vii) la signature de l'UNDAF. Cette feuille de route sera actualisée par la suite afin d'y intégrer l'élaboration du Plan d'Action de l'UNDAF.

Les sessions de formation ont été essentiellement organisées à l'intention des membres des groupes thématiques sectoriels mis en place pour l'élaboration de l'UNDAF 2013-2017. Elles ont permis aux participants d'améliorer leurs connaissances et leurs aptitudes sur les cinq principes programmatiques des NU, notamment sur l'approche basée sur les Droits Humains, la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le développement des capacités et la prise en compte du genre et de la durabilité environnementale dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets. A la suite des sessions de formation, en se basant sur la recherche documentaire et la conduite des entretiens, les groupes thématiques sectoriels ont entrepris l'analyse complémentaire du DENARP II qui a permis d'identifier les problèmes majeurs de développement ainsi que leurs causes immédiates, sous jacentes et profondes. Elle a aussi mis en lumière les besoins en capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires des droits. L'analyse des avantages comparatifs du SNU en Guinée Bissau et de son positionnement stratégique ont fait l'objet d'une session spécifique. Les groupes thématiques sectoriels ont bénéficié des contributions du Gouvernement, des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé. Le document d'Analyse Complémentaire a été soumis au contrôle de qualité du PSG/QSA (Peer Support Group/Quality Support and Advice) dont les observations et suggestions ont été prises en compte par le Comité Technique UNDAF.

A la suite de l'analyse complémentaire, le SNU a organisé en étroite collaboration avec le Gouvernement une Retraite de Planification Stratégique qui a connu une large participation des représentants des Ministères, des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé. Cette rencontre a été dominée par des échanges fructueux centrés sur les priorités nationales et la contribution attendue du SNU pour leur réalisation effective. Au terme des échanges, le SNU a défini les principaux effets à travers lesquels il devrait contribuer à la réalisation des priorités nationales. En tenant compte des conclusions et des recommandations de la retraite stratégique, les groupes thématiques ont élaboré la matrice des résultats qui a aussi bénéficié des suggestions du Gouvernement et des partenaires au développement. Le SNU a également travaillé avec le Gouvernement, particulièrement avec le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration

Régionale, pour l'élaboration du dispositif du suivi et évaluation de l'UNDAF qui est étroitement aligné au système national de suivi et évaluation.

La version préliminaire de l'UNDAF 2013-2017 a été validée lors d'une session organisée le 9 février 2012 par le SNU et le Gouvernement. Elle a été ensuite transmise au PSR/QSA pour le contrôle de qualité et soumise à l'approbation du Groupe des Politiques et Stratégie (SPG) avant sa signature.

En définitive, le processus d'élaboration de l'UNDAF 2013-2017 s'est basé sur une démarche participative, inclusive et itérative qui a permis de garantir l'implication effective de toutes les parties prenantes. Cette démarche a été guidée par le respect des principes de la Déclaration de Paris, singulièrement par le souci de mettre en place les bases nécessaires pour le leadership du Gouvernement dans la coordination de l'aide et l'appropriation nationale des processus et des résultats stratégiques.

Le contenu de l'UNDAF met clairement en exergue l'articulation des problématiques de la consolidation de la paix et de la promotion du développement socio-économique durable, qui constituent les enjeux majeurs du DENARP II. Son cadre budgétaire réaffirme l'ambition et l'engagement du SNU à soutenir la réalisation de l'agenda national de développement, particulièrement l'atteinte des OMD.

## 1.2 CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT

Petit pays de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée Bissau est géographiquement située entre le Sénégal et la République de Guinée. D'une superficie de 36 125 km<sup>2</sup>, elle compte une population de 1 449 230 habitants dont 51,6% de femmes et 50,2% de jeunes entre 15 et 35 ans (Recensement Général de la Population et l'Habitation de 2009). Le pays est régi par la Constitution de 1996 qui a consacré le régime semi-présidentiel. Sur le plan administratif, le territoire national est divisé en 8 régions administratives peuplées par une diversité de groupes ethnolinguistiques. La capitale, Bissau, revêt le statut de Secteur Autonome.

La Guinée Bissau jouit des conditions climatiques favorables et dispose d'énormes potentialités agro écologiques et minières qui constituent d'importants atouts pour le développement économique durable. Cependant, l'analyse de la situation du développement entreprise par le Gouvernement a mis en relief d'importants défis à relever dans le cadre de la mise en œuvre du DENARP II. Il s'agit notamment des défis liés au renforcement de l'Etat de Droit et des institutions républicaines, des défis liés à la mise en place d'un environnement économique stable et incitatif, des défis liés à la promotion du développement économique durable et des défis liés au relèvement du niveau de développement du capital humain. A la faveur de l'Analyse Complémentaire du DENARP II, le SNU s'est appesanti sur les trois défis ci-après qui ont guidé ses choix stratégiques en privilégiant l'approche basée sur les Droits Humains.

### 1.2.1 Défis liés au renforcement de l'Etat de droit et des institutions républicaines

Depuis le conflit politico-militaire de 1998, la gouvernance politique en Guinée Bissau est marquée par des cycles d'instabilité politique et institutionnelle qui ont hypothéqué la construction de l'Etat de Droit. A la suite du DENARP II, l'Analyse Complémentaire indique que **la fragilité des institutions constitutionnelles et le non respect des lois et règlements de la République d'une part et l'instabilité politique chronique et la faiblesse de l'Etat de Droit d'autre part** constituent les problèmes majeurs qui minent la consolidation de la paix, la gouvernance démocratique, la cohésion sociale et le développement économique durable.

La séparation des pouvoirs établie par la Constitution reste précaire en raison des tensions politiques récurrentes qui sont essentiellement imputables à la frilosité du dialogue entre les acteurs politiques. Ces pesanteurs politiques ont des fortes répercussions sur la cohésion sociale qui demeure fragile. Les institutions républicaines subissent également l'influence de cette dynamique politique. Leur fonctionnement est encore inefficace en raison, entre autres, des ingérences politiques favorisant l'arbitraire et l'impunité, le non respect de l'obligation redditionnelle de rendre compte, la faible qualification du personnel et l'insuffisance des capacités techniques et financières.

L'Assemblée Nationale a des capacités limitées pour assurer efficacement sa fonction législative et le contrôle de l'action gouvernementale. La faiblesse des capacités du Parlement en tant que garant du pouvoir législatif est plausible en ce qui concerne le suivi des engagements pris par le pays au niveau international. Précisément, l'Analyse Complémentaire a révélé que le pays a ratifié 17 traités et conventions, mais que plusieurs traités importants attendent encore leur signature ou ratification. La déclinaison des dispositions de nombreux traités et conventions dans le cadre légal est encore insuffisante et les rapports de suivi requis pour rendre compte de leur application ne sont pas produits régulièrement. Les forces de défense et de sécurité sont confrontées à des sérieux problèmes éthiques, organisationnels et managériaux (dont certains sont la conséquence du conflit de 1998), au vieillissement du personnel ainsi qu'à la faible qualification des militaires et des policiers. Leur neutralité politique est sujette à caution du fait de leurs interférences récurrentes dans le jeu politique. Les institutions judiciaires ne sont pas suffisamment opérationnelles et souffrent d'un manque de professionnalisme. L'offre des services juridiques et judiciaires de qualité est limitée du fait de l'insuffisance de personnel qualifié et des moyens financiers et la faible couverture judiciaire. En somme, la défaillance des forces armées et de la sécurité ainsi que celle des institutions judiciaires est un sérieux handicap pour la lutte contre l'impunité, la corruption endémique, la prolifération des armes légères et le trafic de la drogue. En outre, ces institutions ne jouissent pas d'une bonne image auprès de la population. Cette perception justifie sans doute le recours fréquent de la population aux règles ou aux pratiques traditionnelles, parfois non respectueuses des Droits Humains, pour traiter les conflits ou les différends.

L'administration publique, notamment les ministères, ne sont pas en mesure d'offrir des services de qualité à la population du fait de l'insuffisance de personnel qualifié, des capacités managériales limitées et des contraintes budgétaires. En dépit des dispositions constitutionnelles et de la volonté exprimée par le Gouvernement, la décentralisation est encore timide. Le cadre légal et règlementaire de la décentralisation est incomplet et son application n'est pas encore effective. Une phase pilote du développement local est en cours dans la région de Gabú, mais cette expérience locale participe plutôt d'un processus de renforcement de la déconcentration. En effet, en dépit des progrès enregistrés en matière d'accès de la population locale aux services sociaux de base, il apparaît que l'application des principes fondamentaux de la décentralisation n'est pas effective, notamment le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités décentralisées gérées librement par des élus locaux.

La gouvernance politique est aussi caractérisée par deux faits marquants : la faible représentativité politique des femmes et la faible participation citoyenne à la gestion des affaires publiques. Précisément, la représentativité des femmes dans les instances de décision reste très préoccupante. Il ressort des statistiques disponibles que l'Assemblée Nationale compte 10% de femmes, le Gouvernement 18,5%, la Magistrature à la Cour Suprême 28%, les forces armées 4,7% et la police 12,8%. S'agissant de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, l'Analyse Complémentaire a révélé que la majorité de la population ne connaît pas ses droits et ne dispose pas non plus des capacités nécessaires pour en assurer la protection et la promotion. Les organisations de la société civile sont encore assez faibles en capacités et en ressources. En somme, les institutions

nationales en tant que détentrices d'obligations n'ont pas les capacités de garantir le respect, la protection et la promotion des Droits Humains.

### 1.2.2 Défis liés au développement économique durable

L'analyse de la situation de développement économique durable entreprise par le Gouvernement et le SNU a révélé que **la pauvreté de masse caractérisée par des niveaux de revenus très faibles et des privations multiples vécues par la population** est le problème majeur de la Guinée Bissau. Selon le dernier Rapport sur le Développement Humain du PNUD de 2011, la Guinée Bissau est classée 176<sup>ème</sup> sur 187 pays avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,353. Entre 2000 et 2010, le pays a enregistré un taux de croissance annuelle moyenne de l'IDH de 0,9% alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne a été de 2,1% et celle des pays à très faible IDH était de 1,68%.

11

La situation de la pauvreté monétaire, mesurée à travers les taux de pauvreté absolue (revenu inférieur à 2 USD par jour) et extrême (revenu inférieur à 1 USD par jour), s'est aggravée entre 2002 et 2010. A ce propos, l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté de 2010 (ELP/ILAP II) indique que 69,3% des Bissau guinéens sont pauvres et 33% extrêmement pauvres, soit respectivement 5 et 13 points de pourcentage de plus qu'en 2002. Cette enquête révèle aussi que les pauvres en Guinée Bissau sont surtout des jeunes (80% entre 15 et 35 ans) et que la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes. Précisément, les ménages dirigés par les femmes sont généralement plus pauvres à Bissau que dans les régions où l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est plus élevée au niveau des ménages dirigés par les hommes. Au niveau spatial, la pauvreté est restée constante à Bissau (51%) alors qu'elle s'est aggravée dans les autres régions. Les régions les plus touchées en 2010 sont principalement Oio, Bafatá, Tombali/Quinara et Gabú. L'extrême pauvreté, quant à elle, touche surtout Oio, Cacheu, Bafatá et Tombali/Quinara.

Sur la base des données du recensement de la population de 2009, la pauvreté non monétaire touche 40% de la population Bissau guinéenne. Sur le plan spatial, la pauvreté non monétaire affecte 60,3% de la population rurale et 8,4% de la population urbaine. L'incidence de pauvreté la plus élevée est observée à Tombali avec 68,9% de la population touchée par la pauvreté non monétaire. La plus faible incidence de la pauvreté non monétaire est observée au niveau du Secteur Autonome de Bissau avec seulement 2,6% de la population touchée. Les cinq régions les plus touchées par la pauvreté non monétaire sont Oio (25,4% de la pauvreté nationale), Cacheu (16,2%), Gabú (13,9%), Bafatá (12,9%) et Tombali (10,9%), soit au total 79,3% de la pauvreté nationale.

Dans le cadre de l'analyse du développement économique durable, le Gouvernement et le SNU ont unanimement relevé la faiblesse des capacités nationales dans le pilotage de l'économie et de la gestion efficace de l'aide. Précisément, les capacités nationales sont limitées en matière de planification stratégique, de gestion macroéconomique, de la gestion axée sur les résultats et de suivi et évaluation des politiques, des programmes et des projets.

En Guinée Bissau, la pauvreté monétaire et non monétaire a en même temps pour corollaires et causes le chômage et le faible niveau du pouvoir d'achat qui sont des atteintes aux droits au travail et à une vie décente. Le droit au travail est certes garanti par la Constitution, mais le chômage notamment des jeunes et des femmes est un fait marquant de la situation de développement du pays. L'étroitesse du marché de l'emploi est liée à la faible création d'emplois par la fonction publique et le secteur privé. Selon l'ILAP II en 2010 3,9% seulement des femmes en activité travaillaient dans le secteur privé. 77,1% des femmes actives étaient occupées dans le secteur primaire et près de 23% dans le secteur tertiaire dont 12% dans le commerce et les services. Du fait des déficits budgétaires accumulés depuis la fin des conflits armés (10% entre 2005 et 2007, 3% en 2009), la fonction publique offre très peu d'opportunités d'emplois. En ce qui concerne le secteur

privé, l'environnement des affaires est peu incitatif et propice à la création d'entreprises et des emplois en raison, entre autres, du très faible niveau de développement des infrastructures de base (énergie et transports) et aux faibles capacités de soutien et d'accompagnement du secteur public. L'inefficacité du système de formation technique et professionnelle est aussi un obstacle à la création d'emploi dans le secteur privé. Il convient également de signaler que l'esprit d'entreprise est peu développé chez les jeunes même si l'on observe une floraison d'initiatives économiques liées au commerce dans le secteur informel. Le développement de l'entrepreneuriat se heurte également aux difficultés d'accès au crédit et à l'absence de structures performantes d'accompagnement aux porteurs de projets et aux créateurs de Micro et Petites et Moyennes Entreprises (MPME).

Dans le secteur agricole, qui emploie plus de 80% de la population active, les revenus sont très bas en raison de la petite taille des exploitations, des techniques culturales et des outils rudimentaires utilisés par les paysans. Le pouvoir d'achat de la population est constamment érodé par les importations alimentaires. En 2008, le pays n'a pas été épargné par la crise alimentaire mondiale qui a été marquée par la flambée des prix des denrées alimentaires de base.

Le respect, la protection et la promotion du droit de l'environnement nécessitent encore beaucoup d'efforts de la part de la population, du Gouvernement, des organisations de la société civile et du secteur privé. En effet, la pauvreté a des répercussions très sévères sur l'environnement et sa durabilité. Les stratégies ou les pratiques courantes de subsistance de la population se traduisent par des pressions intenses sur l'environnement. Parmi ces pratiques, on peut citer l'agriculture sur brûlis, la chasse de subsistance, la fabrication de charbon de bois, les pratiques extensives d'élevage, l'abattage sans discernement des ressources forestières pour extraire les derniers peuplements de bois de valeur et l'expansion rapide des plantations de noix de cajou. Ces pratiques souvent irrationnelles sont à l'origine de la dégradation des terres, la fragmentation des habitats, l'érosion des sols, la diminution de la disponibilité des ressources en eau et la diminution rapide de la diversité biologique. Dans un contexte environnemental marqué par les changements climatiques, la destruction des écosystèmes, singulièrement de la biodiversité, a des effets néfastes sur l'agriculture, la pêche, l'élevage, la disponibilité en eau, la santé, etc. et le bien être de la population.

### 1.2.3 Défis liés au relèvement du niveau de développement du capital humain

L'incidence, la sévérité, la profondeur et la persistance de la pauvreté de masse ont des conséquences multidimensionnelles sur le développement du capital humain. En réalité, ces conséquences sont vécues par la population comme des violations de leurs Droits fondamentaux notamment le droit à la vie, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit au logement.

En ce qui concerne le droit à la vie et le droit à la santé, l'espérance de vie est encore à un niveau très bas (48,6 ans). La santé et la malnutrition figurent parmi les causes majeures qui justifient le niveau actuel de l'espérance de vie. **Le profil sanitaire de la Guinée Bissau est marqué par un taux élevé de mortalité maternelle (800 pour 100 000 naissances vivantes) et infanto juvénile (116‰) dont les causes principales sont les complications néonatales (23%), les infections respiratoires aiguës (23%), le paludisme (21%), les maladies diarrhéiques (19%) et la malnutrition (33%).** Dans le domaine de la santé reproductive, l'avortement (22%), les hémorragies (14%), l'éclampsie (8%), les fistules obstétriques et les Mutilations Génitales Féminines (MGF) constituent des complications courantes qui affectent la santé et le bien être social des femmes. On estime que près de 50% des femmes entre 15 et 49 ans ont été excisées, la prévalence de cette pratique se situant aux environs de 40% pour les filles de 0 à 14 ans. La situation nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes reste préoccupante en raison des déficits chroniques en calories, en protéines ou en

micronutriments. Au niveau national, la malnutrition affecte la croissance de plus d'un tiers des enfants de moins de 5 ans et l'anémie grave est fréquente chez les femmes enceintes.

Dans le domaine de l'accès aux soins de santé et de la prise en charge globale des personnes infectées par le VIH/sida, les progrès accomplis par le gouvernement sont encourageants. Cependant, **la prévalence du VIH (1 et 2) demeure encore élevée avec un taux de 3,3% dans la population générale**, selon l'Etude Nationale de Prévalence menée en 2010 par l'Institut National de la Santé, et les femmes représentent 72% des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) sous traitement antirétroviral. Ces résultats montrent que les femmes sont trois fois plus touchées que les hommes et corrobore les évidences de l'étude sentinelle, qui fait mention d'une prévalence de 5,8% chez les femmes enceintes. Dans les groupes à risque, la prévalence au sein des travailleurs du sexe apparaît en effet comme la plus inquiétante, 54,6% à Bissau. La prévalence du VIH chez les personnes avec coinfection (VIH/TB) est de 36% et de 27% chez les personnes avec des Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

13

Le droit à l'éducation requiert encore plus d'attention de la part du Gouvernement, de la société civile et des partenaires au développement. En dépit de sa progression au cours des cinq dernières années, **le taux net de scolarisation reste faible en raison des abandons scolaires encore élevés aux cycles primaire et secondaire**. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) indique qu'en 2009 le taux de scolarisation au primaire était estimé à 59,4% pour les garçons et 58,7% pour les filles. Cependant, les taux d'abandon étaient estimés à 57% pour les filles et 43,6% pour les garçons. En 2010 pour l'ensemble de la Guinée Bissau, 57% des enfants âgés de 5-14 ans étaient engagés dans le travail, avec une forte proportion dans les zones rurales (65%). La rétention des enfants à l'école reste donc faible, étant donné que sur 100 enfants qui s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> année, seuls 40 atteignent la 6<sup>ème</sup> année (MICS IV). Une situation comparable est observée au niveau de l'enseignement secondaire où l'on observe des disparités régionales et entre les deux sexes. En effet, dans les zones rurales, les filles ont deux fois moins de chances d'achever l'enseignement de base que les garçons, et dans les zones urbaines 1,4 fois moins pour les filles que pour les garçons.

En dépit de l'ampleur et de la gravité de la pauvreté, du faible accès de la population aux services sociaux de base de qualité, le Gouvernement n'a pas encore mis en place un système de protection sociale. Du fait du relâchement des filets sociaux ou de la solidarité traditionnelle, particulièrement en milieu urbain, les groupes les plus vulnérables notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes en âge de travailler sans emploi sont en proie à l'extrême pauvreté et à l'exclusion sociale. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, selon les résultats de l'enquête MICS IV de 2010, seulement 57% de la population a accès à l'eau potable (robinet public ou fontaine publique, puits protégés ou réservoirs). 82,4% des ménages pauvres consomment l'eau des sources non aménagées, généralement éloignées des habitations. En Guinée Bissau, il n'existe pas de système organisé d'évacuation et de traitement des déchets. En ce qui concerne les installations sanitaires améliorées, 95% des ménages en milieu rural et 35% en milieu urbain ne disposent pas de latrines.

En définitive, les principaux défis étagés plus haut mettent en relief la faiblesse des capacités des détenteurs d'obligations, en l'occurrence l'Etat, la société civile et le secteur privé, à garantir le respect, la protection et promotion des droits fondamentaux de la population. Ils mettent aussi en lumière les capacités limitées des titulaires des droits, notamment la connaissance insuffisante des Droits fondamentaux par la majorité de la population et sa faible capacité à les faire valoir.

### 1.3 AVANTAGES COMPARATIFS DU SNU

L'Analyse Complémentaire et d'autres évaluations disponibles indiquent que le SNU dispose des avantages comparatifs suivants : i) la neutralité ; ii) l'expertise nécessaire pour fournir un appui

conseil dans la facilitation du dialogue politique entre les acteurs politiques, la formulation des politiques, des stratégies et la conduite des actions de plaidoyer ; iii) l'expertise requise pour apporter un appui technique à la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets; iv) l'expertise nécessaire pour soutenir les actions visant le renforcement des capacités, le développement des partenariats et la mobilisation des ressources; et v) la disponibilité et l'accès aux réseaux des connaissances.

Le rapport de l'évaluation finale de l'UNDAF 2008-2012 signale que le SNU a apporté une contribution significative au renforcement des capacités nationales à travers l'appui au Gouvernement et à la société civile dans la mise en œuvre du DENARP I. Les performances du SNU ont été satisfaisantes dans les trois domaines thématiques couverts par l'UNDAF 2008-2012, à savoir la Gouvernance, la promotion de la croissance et de la création de l'emploi, la protection sociale et le développement humain. Il a mis en exergue des bonnes pratiques relatives à la mise en commun des services, la communication sur les résultats du SNU et l'appui au processus d'élaboration du DENARP II. La cartographie des interventions des partenaires au développement en Guinée Bissau montre également que le SNU occupe une position forte et avantageuse dans des Domaines d'Actions Stratégiques (DAS) relevant des trois axes suivants: i) renforcer l'Etat de Droit et les institutions républicaines, ii) promouvoir le développement économique durable, et iii) relever le niveau de développement du capital humain.

Cependant, l'évaluation finale a relevé que des efforts supplémentaires restent nécessaires pour améliorer le mode de fonctionnement de la coordination interne, le dialogue insuffisant avec les partenaires techniques et financiers sur les questions liées à la coordination et la gestion de l'aide, la décentralisation et le développement rural.

## 2 RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION

Les conclusions de l'Analyse Complémentaire et de l'analyse des avantages comparatifs du SNU, ainsi que les priorités énoncées dans le DENARP II et présentées par le Gouvernement lors de la Retraite de Planification Stratégique ont guidé la définition des résultats de l'UNDAF. Ces huit priorités sont : (i) réduction des dépenses de la fonction publique à travers la restructuration et la modernisation des institutions publiques, y compris celles liées aux forces de défense et de la sécurité ; (ii) dotation d'institutions juridiques et judiciaires opérationnelles, accessibles à la population au niveau central et régional ; (iii) atteinte de la scolarisation primaire universelle d'ici à 2015 ; (iv) élargissement de l'accès à l'eau potable jusqu'à 80% en 2015 (66% en 2010) ; (v) réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau national de 69,3% (en 2010) à 59% en 2015 et de l'extrême pauvreté de 33% à 20% en prenant en compte les disparités entre hommes et femmes ; (vi) réduction des inégalités structurelles entre les hommes et les femmes ; (vii) réduction du taux de mortalité infantile et juvénile de 113 et 150 respectivement pour 1 000 naissances vivantes en 2010 jusqu'à 90 et 120 pour 1 000 naissances vivantes en 2015 ; et (viii) réduction du taux de mortalité maternelle de 800 à 600 pour 100 000 naissances entre 2011 et 2015.

Ainsi, à la lumière des choix stratégiques du DENARP II, des conclusions de l'Analyse Complémentaire et des leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2008-2012 ainsi que de l'analyse de ses avantages comparatifs, le SNU procédera à une triple concentration de ses interventions : une concentration notamment dans les régions avec le taux de pauvreté non monétaire le plus élevé (Oio, Quinara, Tombali, Bafata et Cacheu) ; une concentration sur les groupes les plus vulnérables particulièrement les personnes touchées par l'extrême pauvreté ; une concentration sur les services sociaux (éducation, santé, VIH/SIDA, eau et assainissement, et protection sociale) et une concentration sur les secteurs porteurs de croissance (agriculture, élevage et pêche). Les interventions mettront un accent particulier sur le renforcement des capacités nationales,

singulièrement celles des détenteurs d'obligations et des titulaires des droits dans les domaines de la gouvernance, du développement économique durable, du développement du capital humain, de la coordination et de la gestion efficaces de l'aide, de la planification stratégique, de la gestion axée sur les résultats, du suivi et de l'évaluation.

L'assistance du SNU se focalisera sur les priorités ci-après réparties par axes stratégiques du DENARP:

En ce qui concerne l'Axe I « Renforcer l'Etat de Droit et les institutions républicaines », l'appui du SNU portera sur deux priorités : i) la réduction des dépenses de la fonction publique à travers la restructuration et la modernisation des institutions publiques, y inclus celles liées aux forces de la défense et de la sécurité en veillant à l'équilibre de genre ; et ii) la dotation d'institutions juridiques et judiciaires opérationnelles accessibles à la population au niveau central et régional.

15

S'agissant de l'Axe III « Promouvoir le développement économique durable », l'appui du SNU se focalisera sur : i) la réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau national de 69,3% (en 2010) à 59% en 2015 et de la pauvreté extrême de 33% à 20% en prenant en considération les disparités entre les hommes et les femmes (OMD 1).

Par rapport à l'Axe IV « Relever le niveau de développement du capital humain », le SNU apportera son appui à la réalisation de cinq priorités: i) la scolarisation primaire universelle d'ici à 2025 (OMD 2), ii) l'élargissement de l'accès à l'eau potable, en atteignant le taux d'accès de 65% en 2015 (OMD 7), iii) la réduction des inégalités structurelles entre les hommes et les femmes, en vue de l'atteinte de l'OMD 3 ; iv) la réduction des taux de mortalité infantile et juvénile de 113 et 158 respectivement pour 1 000 naissances vivantes et à 90 et 120 pour 1 000 en 2015 (OMD 4); et v) la réduction du taux de mortalité maternelle de 800 à 600 pour 100 000 naissances vivantes entre 2011 et 2015 (OMD 5).

La contribution du SNU à la réalisation de ces priorités sera fournie par les entités signataires du présent UNDAF (à savoir, BIT, FAO, OMS, ONU Femmes, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNESCO, UNIOGBIS, UNFPA, UNICEF et UNODC) à travers les sept effets suivants : i) les institutions nationales mettent en œuvre efficacement des réformes institutionnelles, législatives et administratives sensibles au genre pour promouvoir la bonne gouvernance, le dialogue politique et la cohésion sociale ; ii) les institutions de défense, de sécurité et de justice sont professionnalisées et respectent les principes de l'Etat de Droit et les Droits Humains ; iii) les populations jouissent davantage de leurs droits et libertés en matière d'accès à la justice et aux services de sécurité de qualité dans les régions ciblées ; iv) les institutions nationales mettent en œuvre efficacement des politiques et des stratégies adéquates sensibles au genre pour promouvoir le développement économique durable ; v) les populations les plus vulnérables dans les régions les plus pauvres ont davantage accès à des opportunités économiques ; vi) les institutions nationales et la société civile fournissent à la population des services sociaux de base de qualité en particulier au bénéfice des groupes les plus vulnérables ; et vii) les groupes les plus vulnérables ont accès et utilisent davantage des services sociaux de base de qualité.

## 2.1 CONTRIBUTION DU SNU AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES

Le SNU apportera sa contribution au renforcement de l'Etat de Droit et des institutions républicaines à travers la réalisation des trois effets suivants :

***L'effet 1 « Les institutions nationales mettent en œuvre efficacement des réformes institutionnelles, législatives et administratives sensibles au genre pour promouvoir la bonne gouvernance, le dialogue politique et la cohésion sociale » vise à contribuer : i) au renforcement des***

capacités de leadership et de résolution des conflits des acteurs politiques, particulièrement des femmes et des jeunes ; ii) au dialogue entre les acteurs politiques ; iii) à l'implication effective des différents groupes de citoyens aux diverses initiatives ayant pour but la prévention et la résolution pacifique des conflits, la concertation permanente sur les questions d'intérêt national, sous régional, régional et international qui peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur la situation politique, sociale et économique du pays, et iv) le soutien aux processus législatifs. Dans la perspective du dialogue politique et de la cohésion sociale, le SNU soutiendra l'application et le suivi des recommandations de la Conférence Nationale. La contribution du SNU portera également sur le renforcement des capacités des institutions républicaines, notamment celles du Gouvernement et du Parlement pour l'application de la nouvelle Constitution. Les parlementaires bénéficieront ainsi d'un renforcement des capacités spécifiques sur les techniques d'élaboration des propositions de lois, d'analyse des projets de lois et des textes réglementaires y afférents.

Le SNU accordera une attention particulière à l'amélioration de la représentativité politique des femmes et à la promotion de la participation citoyenne à travers le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des communautés de base. La promotion des Droits Humains est aussi un résultat stratégique attendu de l'appui du SNU. Dans ce domaine, l'accent sera mis sur la ratification des traités et des conventions internationales ainsi que sur leur déclinaison dans les instruments juridiques et programmatiques nationaux afin de garantir leur application effective. D'ailleurs, la récente ratification de la Charte Africaine sur la Démocratie et la Gouvernance contribue à créer l'environnement propice au respect des Droits Humains et des principes démocratiques, de l'Etat de Droit et la bonne gouvernance, de la participation citoyenne effective et du pluralisme.

Dans le cadre des réformes institutionnelles et administratives, la contribution du SNU consistera à soutenir le processus de restructuration et de modernisation de l'administration publique en vue d'améliorer ses performances, notamment son efficacité, son efficience et sa transparence dans la mise en œuvre des politiques publiques et la fourniture de services de qualité aux citoyens. A la faveur des actions d'appui conseil et de formation, le SNU aidera l'administration publique à se doter d'un personnel qualifié et motivé, et des outils performants et appropriés pour une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. L'appui du SNU à la réforme administrative contribuera aussi au renforcement du cadre légal et réglementaire de la décentralisation, au développement des capacités des acteurs locaux dans le domaine de la gouvernance locale et à la mise en place des mécanismes et des outils de financement et de gestion performants.

***L'effet 2 «Les institutions de défense, de sécurité et de justice sont professionnalisées et respectent les principes de l'Etat de Droit et les Droits Humains »*** est le résultat stratégique attendu de la contribution du SNU au processus de réforme des forces armées, de la sécurité et de la justice. Le but ultime de cette réforme est la professionnalisation de ces institutions régaliennes qui devront jouer un rôle déterminant dans le renforcement de l'Etat de Droit. S'agissant des forces armées et de la sécurité, l'assistance du SNU visera essentiellement le changement de comportement des militaires et des policiers ainsi que l'amélioration de la perception de ces institutions par la population. Dans cette perspective, l'appui du SNU contribuera au renforcement du cadre légal et réglementaire des forces armées et de la sécurité, et à la promotion de l'éthique professionnelle, des valeurs républicaines et du civisme. Ces institutions seront dotées des outils pédagogiques et de communication adaptés pour l'organisation des sessions de formation et d'information, notamment sur les Droits Humains et l'égalité de genre. Le changement de comportement sera soutenu par le « coaching » et l'encadrement professionnel des militaires et des policiers.

En ce qui concerne la justice, à la lumière des orientations de la politique et du plan stratégique sectoriels 2012-2015, le SNU apportera sa contribution à l'amélioration du cadre de travail et la

professionnalisation des institutions juridiques et judiciaires, particulièrement à travers le renforcement du cadre légal et réglementaire et la formation professionnelle des magistrats et des autres professionnels de la justice et du droit. Dans cette perspective, les structures en charge de la formation dans les domaines de la justice et du droit bénéficieront d'un renforcement de capacités en termes d'expertise en matière de formation, de conception des curricula adaptés, d'élaboration de supports didactiques et de moyens pédagogiques appropriés. Le SNU apportera aussi sa contribution au renforcement des capacités des forces armées et de la sécurité, des institutions judiciaires et d'autres administrations publiques pour l'application effective des dispositions politiques, légales et réglementaires visant à intensifier la lutte contre la prolifération des armes légères, le trafic des drogues et le trafic des êtres humains, particulièrement des enfants.

**L'effet 3 « Les populations jouissent davantage de leurs droits et libertés en matière d'accès à la justice et aux services de sécurité de qualité dans les régions ciblées »** énonce la contribution du SNU à l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services judiciaires et juridiques par la population. Précisément, l'appui du SNU consistera à soutenir les actions visant à promouvoir les changements institutionnels et opérationnels à travers la fourniture des services d'appui conseil, d'information et de formation à la population sur l'accès et l'utilisation des services judiciaires. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration du niveau d'information et des connaissances de la population sur ses Droits et sur ses capacités à les faire prévaloir au moyen d'actions citoyennes. Quant à la contribution du SNU à l'amélioration des services de sécurité de qualité dans les régions ciblées, elle consistera à soutenir les actions visant à aider le Gouvernement dans la mise en place des services de sécurité de proximité (proches de la population) notamment avec l'appui à la construction des Stations Modèles de Police dans les régions ciblées et des formations qui seront dispensées aux services de police.

## 2.2 CONTRIBUTION DU SNU À LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Eu égard aux priorités du Gouvernement en matière de développement économique durable, l'assistance du SNU sera fournie à travers deux effets, en l'occurrence l'effet 4 et l'effet 5.

**L'effet 4 « Les institutions nationales mettent en œuvre efficacement des politiques et des stratégies adéquates, sensibles au genre, pour promouvoir le développement économique durable »** est le résultat stratégique attendu de la contribution du SNU qui s'engage à soutenir les efforts du Gouvernement dans les principaux domaines suivants : i) l'amélioration du pilotage de l'économie, notamment de la planification stratégique et de la budgétisation axée sur les résultats ; ii) l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ; iii) la coordination et la gestion efficaces de l'aide ; iv) la mise en œuvre de la stratégie de développement de la statistique et la mise en place d'un système national performant de suivi et évaluation, y compris le dispositif DevInfo. L'appui du SNU portera aussi sur l'intégration systématique du genre et des changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté.

S'agissant des filières porteuses de croissance, le SNU apportera son appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies appropriées en prenant en compte le genre, les changements climatiques et la gestion durable de l'environnement particulièrement dans trois secteurs, à savoir, l'agriculture, l'élevage et la pêche. Dans cette démarche stratégique, le commerce sera utilisé comme levier de croissance et de création d'emploi. De même, le SNU s'engage à appuyer les actions relatives à la prévention et la gestion des catastrophes, l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité. Il s'agira essentiellement de renforcer les capacités des institutions nationales et des partenaires stratégiques pour l'opérationnalisation du Cadre d'Action de Hyōgo et

la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Gestion des Catastrophes et d'un Plan National de Contingence.

Le SNU soutiendra le développement des énergies renouvelables à travers l'appui à l'élaboration de la Stratégie de Développement Durable et la mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour la promotion de ces énergies. Il contribuera au renforcement des capacités des populations pour leur permettre d'utiliser ces énergies.

**L'effet 5 « Les populations les plus vulnérables dans des régions les plus pauvres ont davantage accès à des opportunités économiques »** est le résultat stratégique que le SNU se propose d'atteindre en collaboration avec d'autres partenaires pour aider le Gouvernement à accroître les opportunités d'emplois décentes et d'auto emploi, particulièrement pour les femmes et les jeunes. Son appui portera sur le renforcement des capacités des institutions en charge de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. De façon concrète, cette contribution consistera à améliorer le cadre légal et règlementaire, ainsi que les compétences techniques du personnel de ces structures, et de mettre à leur disposition des outils de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation. S'agissant de la formation professionnelle, il sera mis en place des programmes de formation adaptés aux besoins du marché de l'emploi. La contribution du SNU concernera aussi l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques, notamment aux services de la micro finance et d'appui conseil et accompagnement pour la création et la gestion des MPME, la promotion des initiatives économiques individuelles et collectives dans des filières et des créneaux porteurs tels que l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les porteurs des projets et les créateurs d'entreprises bénéficieront des formations spécifiques pour renforcer leurs compétences techniques et managériales dans les domaines qui seront identifiés sur la base de l'évaluation de leurs besoins en formation.

### 2.3 CONTRIBUTION DU SNU AU RELÈVEMENT DU NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Pour soutenir les efforts du Gouvernement dans le relèvement du niveau du développement du capital humain, le SNU apportera sa contribution à travers la réalisation des effets 6 et 7.

A travers **l'effet 6 « Les institutions nationales et la société civile fournissent à la population des services sociaux de base de qualité, en particulier au bénéfice des groupes les plus vulnérables »**, le SNU vise essentiellement à renforcer les capacités du Gouvernement en vue de garantir le respect, la promotion et la protection des Droits sociaux. Son appui consistera à renforcer les capacités des institutions en charge de l'offre des services sociaux (santé, nutrition, VIH/sida, éducation, eau et assainissement, et protection sociale) en vue de la mise en œuvre efficace des politiques, des stratégies et des plans stratégiques ci-après : i) le Plan Triennal du Secteur de l'Education ; ii) le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et le Plan Opérationnel de Passage à l'Echelle Nationale (POPEN) ; iii) le Plan Directeur du Secteur de l'Eau et l'Assainissement iv) le Plan National Stratégique de lutte contre le VIH/sida (PEN-III) et iv) le Plan d'Action National de Lutte contre le Travail des Enfants, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pays de Promotion du Travail Dément (PPTD).

A la faveur de l'amélioration des compétences du personnel, dans le domaine de la santé (particulièrement de la santé de la reproduction, de la nutrition et du VIH/sida), le SNU apportera un appui à l'offre d'un paquet essentiel de services intégrés à la population en accordant une attention particulière à la mère et à l'enfant.

La contribution du SNU portera aussi sur l'extension de l'offre des services sociaux au niveau national, à la déconcentration et la décentralisation des structures, y compris le transfert des compétences administratives. Elle mettra aussi l'accent sur le renforcement des capacités ainsi que sur la conduite des actions de plaidoyer et de mobilisation des ressources en vue de l'augmentation, l'utilisation efficiente et la transparente de la gestion des fonds alloués aux services sociaux. Le renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des stratégies qui sera entrepris par le SNU concernera également les organisations de la société civile. Précisément, il s'agira de faire acquérir au personnel des organisations de la société civile ciblées à tous les niveaux des compétences en matière de gestion des systèmes d'information, planification, programmation, gestion des ressources humaines, financières et matérielles, gestion axée sur les résultats, suivi et évaluation. Dans le domaine de la protection sociale, le SNU soutiendra l'élaboration de la Stratégie Nationale de Protection Sociale en consolidant la conception nationale de la protection sociale et l'intégration de la protection des groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiés, PVVIH, personnes porteuses d'handicap...). Dans cette perspective, la contribution du SNU portera sur la mise en place d'un cadre légal et réglementaire, l'amélioration des compétences du personnel des institutions en charge de la protection sociale et leur dotation en outils et techniques appropriées pour l'offre des services de qualité.

**L'effet 7 « Les groupes les plus vulnérables dans des régions les plus pauvres, ont accès et utilisent d'avantage des services sociaux de base de qualité »** est le résultat stratégique que le SNU se propose d'atteindre pour aider la population, particulièrement les groupes vulnérables, à avoir une meilleure connaissance de leurs droits et les capacités de les faire prévaloir notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la prévention et de la prise en charge du VIH/sida, de l'accès à l'eau potable et l'assainissement ainsi qu'à la protection sociale. L'appui du SNU consistera donc à soutenir les actions d'information, de communication, de sensibilisation, de formation et d'appui conseil et accompagnement visant le renforcement des compétences en vue d'accroître l'utilisation des services sociaux, notamment par les groupes vulnérables. La contribution du SNU portera aussi sur les actions de formation et la mise en place des mécanismes institutionnels qui permettront de promouvoir la participation citoyenne de la population, particulièrement à l'élaboration des politiques et des stratégies ainsi qu'à la gestion des services sociaux dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la prévention et la prise en charge du VIH/sida, de l'eau et de l'assainissement.

### 3 INITIATIVES SPECIFIQUES

La matrice des résultats UNDAF a pris en compte, dans la mesure du possible, la totalité des interventions du SNU en Guinée Bissau. Cependant, d'autres initiatives individuelles, ne faisant pas partie de la matrice, pourront également être mises en œuvre au cours de la période UNDAF pour répondre à la demande du Gouvernement ou pour tenir compte de l'évolution de la réalité sociopolitique et économique du pays. A cet effet, sur décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies ou sur demande du Gouvernement, le mandat de la mission UNIOGBIS pourrait prendre fin ou être réduit au cours de la période de mise en œuvre de l'UNDAF. Ainsi, le retrait de la mission sera planifié avec l'envoi d'une mission d'évaluation technique (Technical Assessment Mission) et sera mené en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés et les autorités nationales afin d'éviter la suspension ou l'arrêt brutal des programmes de consolidation de la paix et de stabilité et de minimiser l'impact sur la population. Dans une telle perspective, certaines activités dont la réalisation incombe actuellement à la mission devraient être reprises par l'Equipe Pays des Nations Unies.

Des initiatives de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement pourraient également être entreprises par les Agences et la Mission pour mettre en œuvre des programmes spécifiques visant l'atteinte des priorités du Gouvernement.

## 4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'UNDAF requiert des efforts de coordination plus efficaces au sein du SNU en vue d'une plus grande complémentarité des interventions, d'une réduction des coûts de transaction et la mise en œuvre efficace des programmes conjoints. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF reposera sur des mécanismes qui s'articuleront à ceux du DENARP II.

### 4.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel de coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 sera organisé autour des structures suivantes :

#### I. Un mécanisme de coordination au niveau national

La coordination de l'UNDAF 2013-2017 sera assurée par le Comité de Pilotage du DENARP II qui veillera à l'alignement entre l'UNDAF et le DENARP II. Elle appréciera les performances du SNU dans l'exécution du Plan d'Action de l'UNDAF. Elle prendra des décisions stratégiques pour adapter la mise en œuvre de l'UNDAF à l'évolution de la réalité sociopolitique et économique du pays.

#### II. Un mécanisme de coordination au sein de la famille des Nations Unies

Au niveau du Système des Nations Unies, l'Equipe Pays et l'UNIOGBIS, sous le leadership du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et de son Adjoint et Coordinateur Résident du SNU, seront responsables de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017, en partenariat avec le Gouvernement et les autres acteurs de développement. Le mécanisme de coordination interne au SNU reposera sur les structures suivantes :

- **Groupe de Politiques et Stratégie (SPG)** : sa mission principale est d'assurer la vision stratégique de l'UNDAF en termes d'orientation stratégique, de coordination et de suivi de la mise en œuvre des différents axes stratégiques du SNU en Guinée Bissau.
- **Unité de Planification Stratégique (UPS)** : Sa principale tâche est d'assurer l'intégration des activités de l'Equipe Pays et de l'UNIOGBIS et de veiller à la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle aura aussi pour tâche d'appuyer la Commission de Consolidation de la Paix (PBC) et le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) à travers la coordination des activités du Secrétariat du Comité de Pilotage du PBF et les activités du Groupe de Revue Technique des programmes PBF.
- **Groupes Effet (GE)** : Trois groupes de travail correspondant aux effets stratégiques UNDAF seront mis en place. La mission principale de chaque groupe est d'assurer efficacement la coordination entre les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre des activités visant à contribuer à la réalisation de chaque effet UNDAF, aussi bien au niveau de la planification et la programmation qu'au niveau de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.
- **Groupe de travail des opérations du système des Nations Unies (OMG)**, qui aura pour mission d'apporter son appui à l'amélioration de l'efficacité des opérations du SNU à travers l'harmonisation des procédures et le développement des services communs.
- **Groupes Thématiques Inter Agences**, qui seront renforcés et redynamisés pour jouer efficacement leurs rôles dans la coordination et le plaidoyer pour les thèmes transversaux. Ils auront pour missions de s'assurer que les principaux défis et actions prioritaires sont bien intégrés dans les différents programmes opérationnels.
- **Groupe de Travail Suivi et Evaluation (GTSE)**, qui est composé des points focaux spécialistes en suivi et évaluation au niveau des Agences et UNIOGBIS. Sur la base du plan de suivi et d'évaluation de l'UNDAF, Il aura la responsabilité de coordonner et de fournir un appui technique à la mise en œuvre des actions de suivi et évaluation. Il apportera un appui aux groupes effets et au renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation.

## 4.2 PARTENARIATS STRATEGIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017, en se basant sur une stratégie de développement des partenariats et de mobilisation des ressources, le SNU renforcera les partenariats existants particulièrement avec les principaux partenaires bilatéraux, les organismes multilatéraux et les organisations de la société civile. Il développera des nouveaux partenariats stratégiques notamment avec le secteur privé et dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il veillera à l'application des principes de la Déclaration de Paris en mettant en place des mécanismes appropriés de coordination, d'alignement et d'harmonisation des interventions de toutes les parties prenantes autour du DENARP II. Le SNU soutiendra les efforts du Gouvernement dans le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

## 4.3 PROGRAMMES CONJOINTS

Le SNU privilégiera la mise en œuvre des programmes conjoints pour promouvoir davantage l'esprit « Unis dans l'action » et pour permettre de mieux assurer l'harmonisation des contributions respectives des agences et de la mission en vue de la réalisation des effets de l'UNDAF. L'expérience acquise et les leçons apprises dans la mise en œuvre des programmes conjoints en cours, ainsi que dans le cadre de la préparation des programmes conjoints liés à la seconde allocation du Fonds de Consolidation de la Paix en Guinée Bissau et d'autres programmes existants, sera capitalisée et renforcée au cours du cycle.

## 4.4 ARRANGEMENTS DE GESTION

La mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 se basera sur la modalité d'exécution nationale. Le SNU aura recours à l'exécution directe pour l'exécution des programmes et des projets spécifiques. L'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT) sera systématiquement utilisée pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacé dans la gestion des fonds alloués aux partenaires de réalisation pour l'exécution des Plans de Travail Annuels et des projets. Le SNU mettra en place toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de cette approche, y compris le renforcement des capacités nationales, singulièrement celles des partenaires de réalisation.

## 4.5 STRATEGIE DE COMMUNICATION

La communication jouera un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre de l'UNDAF. Elle permettra d'assurer la visibilité et la lisibilité des interventions du SNU à travers des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation. Le SNU a adopté sa stratégie commune de communication au début de l'année 2011. Avec l'appui du Groupe de Communication des NU, cette stratégie sera revisitée pour tenir compte des orientations de l'UNDAF 2013-2017 qui a pris l'option de promouvoir la communication pour le développement et d'accorder une attention particulière à la cohérence, la pertinence et l'efficacité des actions de communication.

## 5 BESOINS DE FINANCEMENT

### 5.1 ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES

L'estimation des ressources nécessaires, notamment les montants indicatifs des ressources disponibles et à mobiliser pour la mise en œuvre de l'UNDAF pour la période 2013-2017, se présente comme suit :

- ✓ Effet 1 : Les institutions nationales mettent en œuvre efficacement des réformes institutionnelles, législatives et administratives, sensibles au genre, pour promouvoir la bonne gouvernance, le dialogue politique et la cohésion sociale – 12 838 026 USD.
- ✓ Effet 2 : Les Institutions de Défense, Sécurité et Justice sont professionnalisées et respectent les principes de l'État de Droit et les droits humains – 26 509 180 USD.
- ✓ Effet 3 : Les populations jouissent davantage de leurs droits et libertés en matière d'accès à la justice et aux services de sécurité de qualité dans les régions ciblées – 29 335 345 USD.
- ✓ Effet 4 : Les Institutions nationales mettent en œuvre, efficacement, des politiques et stratégies adéquates, sensibles au genre, pour promouvoir le développement économique durable – 12 672 651 USD.
- ✓ Effet 5 : Les populations les plus vulnérables dans des régions les plus pauvres ont davantage accès à des opportunités économiques – 16 976 701 USD.
- ✓ Effet 6 : Les Institutions nationales et la société civile fournissent à la population des services sociaux de base de qualité, en particulier au bénéfice des groupes les plus vulnérables – 51 295 467 USD.
- ✓ Effet 7 : Les groupes les plus vulnérables, dans des régions les plus pauvres, ont accès et utilisent davantage des services sociaux de base de qualité – 50 979 493 USD.

En définitive, les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 sont 200 606 863 USD, dont celles disponibles par l'ensemble du SNU sont estimées à 97 016 488 USD. Le montant des ressources à mobiliser est estimé à 103 590 375 USD.

## 5.2 STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Une stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources a été développée par l'Equipe Pays de la Guinée Bissau en novembre 2010. Cette stratégie sera revue en tenant compte de la configuration actuelle du SNU, des choix stratégiques et des besoins de financement de l'UNDAF 2013-2017, ainsi que du contexte mondial marqué par la crise économique.

## 6 SUIVI ET EVALUATION

### 6.1 OBJET ET IMPORTANCE DU SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF

Le suivi et l'évaluation se baseront essentiellement sur la matrice des résultats et le plan de suivi et évaluation dont la mise en œuvre sera alignée autant que possible à celle du plan de suivi et évaluation du DENARP II. Le Groupe de Travail Suivi et Evaluation du SNU (GTSE) travaillera en étroite collaboration avec la Cellule Suivi et Evaluation du DENARP II pour assurer effectivement l'alignement et la coordination des actions de suivi et évaluation du DENARP II et de l'UNDAF 2013 - 2017.

### 6.2 MECANISMES ET INSTRUMENTS DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation seront mis en œuvre à travers des mécanismes et des instruments qui garantiront la participation effective de toutes les parties prenantes, notamment celle des représentants du Gouvernement, des organisations de la société civile et du secteur privé, des bénéficiaires et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

#### I. Mécanismes du suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation seront effectués concrètement au moyen de deux mécanismes : la revue annuelle et l'évaluation finale, qui sont des exercices mandataires.

- ✓ **La revue annuelle** sera organisée à la fin de chaque année par le SNU en étroite collaboration avec le Gouvernement pour apprécier les progrès enregistrés dans la livraison des produits

attendus en vue de contribuer à la réalisation des effets. La revue est aussi ouverte aux partenaires et aux représentants de la société civile et du secteur privé.

- ✓ **L'évaluation finale** de l'UNDAF sera conduite à la fin de l'avant dernière année du cycle de programmation. Elle vise à apprécier la pertinence des choix stratégiques de l'UNDAF, l'efficacité et l'efficience du processus de mise en œuvre notamment la contribution du SNU à la réalisation des priorités nationales et la durabilité à travers l'appropriation nationale des résultats. Le SNU travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement pour la préparation et la conduite de l'évaluation finale qui devra être un exercice indépendant, impartial, fiable et crédible effectué par un organisme recruté sur une base compétitive. Les conclusions, les leçons apprises et les recommandations devront être validées par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'UNDAF. Elles seront prises en compte pour la préparation du prochain cycle.

Au cours du cycle de programmation, et conformément au calendrier de suivi et évaluation, le SNU réalisera l'évaluation de quelques effets qui seront déterminés de commun accord avec le Gouvernement et les autres partenaires de développement.

## II. Instruments du suivi et évaluation

Le SNU utilisera les principaux instruments ci-après pour conduire efficacement et régulièrement le suivi et l'évaluation de l'UNDAF : le Plan d'Action de l'UNDAF ; le plan de Suivi et Evaluation, y compris son calendrier ; les Plans de Travail Annuels ; et les rapports d'avancement de l'UNDAF (rapports semestriels, annuels et de progrès).

- ✓ **Le Plan d'Action de l'UNDAF** est l'instrument qui permet d'opérationnaliser la mise en œuvre du cadre stratégique commun du SNU pour fournir un appui cohérent au Gouvernement. C'est un outil fondamental pour le pilotage stratégique, la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions du SNU. Le Plan d'Action de l'UNDAF sera décliné en Plans de Travail Annuels élaborés par les Agences et les Sections.
- ✓ **Le plan de Suivi et Evaluation** définit clairement les activités de suivi et évaluation à entreprendre, les responsabilités de chaque partie prenante ainsi que le calendrier des activités de suivi et évaluation. C'est un instrument indispensable pour la coordination et la mise en œuvre efficace des activités de suivi et évaluation.
- ✓ **Le rapport de la revue annuelle** prendra en compte les informations fournies dans les rapports périodiques (trimestriels ou semestriels) produits par les Agences, les Sections, les Groupes Effet, les groupes thématiques inter agences, etc.
- ✓ **Le Rapport au Secrétaire Général** sera établi pour répondre aux dispositions de la Résolution du Conseil de Sécurité 2030 (2011).
- ✓ **Le rapport de progrès** sur la mise en œuvre de l'UNDAF est mandataire. Il doit être élaboré une seule fois à la fin du cycle. Il doit être un rapport axé sur les résultats qui sera partagé avec les autorités nationales et les autres parties prenantes.

## III. Renforcement des capacités et gestion des connaissances en suivi et évaluation

A travers le GTSE, le SNU apportera un appui au renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation en se basant sur le plan stratégique de développement des capacités nationales à moyen terme qui sera élaboré par le SNU et la Banque Mondiale. Il aidera également à la mise en place d'un dispositif performant de gestion des connaissances en suivi et évaluation.

## 7 ANNEXES

### 7.1 MATRICE DES RESULTATS

## 7.2 CADRE DES RESSOURCES FINANCIERES

Agences	Effet 1: Les institutions nationales mettent en œuvre efficacement des réformes institutionnelles, législatives et administratives, sensibles au genre, pour promouvoir la bonne gouvernance, le dialogue politique et la cohésion sociale.			Effet 2: Les Institutions de Défense, Sécurité et Justice sont professionnalisées et respectent les principes de l'Etat de Droit et les droits humains.			Effet 3: Les populations jouissent d'avantage de leurs droits et libertés en matière d'accès à la justice et aux services de sécurité de qualité dans les régions ciblées.			Effet 4: Les Institutions nationales mettent en œuvre, efficacement, des politiques et stratégies adéquates, sensibles au genre, pour promouvoir le développement économique durable.		
	RO	RM	Total	RO	RM	Total	RO	RM	Total	RO	RM	Total
BIT	187 667	447 484	<b>635 151</b>	50 000	60 000	<b>110 000</b>	110 000	50 000	<b>160 000</b>	15 167	521 484	<b>536 651</b>
FAO			<b>0</b>			<b>0</b>			<b>0</b>		2 200 000	<b>2 200 000</b>
OMS			<b>0</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	100 000		<b>100 000</b>
ONU FEMMES		319 626	<b>319 626</b>		639 252	<b>639 252</b>		426 168	<b>426 168</b>			<b>0</b>
PAM			<b>0</b>			<b>0</b>			<b>0</b>		189 000	<b>189 000</b>
PNUD	5 000 000	1 200 000	<b>6 200 000</b>	4 500 000	1 000 000	<b>5 500 000</b>	3 000 000	550 000	<b>3 550 000</b>	3 500 000	6 000 000	<b>9 500 000</b>
UNESCO	72 000	150 000	<b>222 000</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	72 000	75 000	<b>147 000</b>
UNIOGBIS	300 000		<b>300 000</b>		11 000 000	<b>11 000 000</b>		14 000 000	<b>14 000 000</b>			<b>0</b>
UNFPA	2 000 000	1 400 000	<b>3 400 000</b>			<b>0</b>			<b>0</b>			<b>0</b>
UNICEF	129 727	220 910	<b>350 637</b>			<b>0</b>	1 956 646	373 385	<b>2 330 031</b>			<b>0</b>
UNODC		1 410 612	<b>1 410 612</b>	4 702 277	4 557 651	<b>9 259 928</b>		8 869 146	<b>8 869 146</b>			<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>7 689 394</b>	<b>5 148 632</b>	<b>12 838 026</b>	<b>9 252 277</b>	<b>17 256 903</b>	<b>26 509 180</b>	<b>5 066 646</b>	<b>24 268 699</b>	<b>29 335 345</b>	<b>3 687 167</b>	<b>8 985 484</b>	<b>12 672 651</b>
%	60%	40%		35%	65%		17%	83%		29%	71%	

Agences	Effet 5: Les populations les plus vulnérables dans des régions les plus pauvres ont davantage accès à des opportunités économiques.			Effet 6: Les Institutions nationales et la société civile fournissent à la population des services sociaux de base de qualité, en particulier au bénéfice des groupes les plus vulnérables.			Effet 7: Les groupes les plus vulnérables, dans des régions les plus pauvres, ont accès et utilisent d'avantage des services sociaux de base de qualité.			Total général		
	RO	RM	Total	RO	RM	Total	RO	RM	Total	RO	RM	Total
BIT	86 667	3 364 484	<b>3 451 151</b>	188 667	658 484	<b>847 151</b>	307 493	151 984	<b>459 477</b>	945 661	5 253 920	<b>6 199 581</b>
FAO	1 514 550	1 200 000	<b>2 714 550</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	1 514 550	3 400 000	<b>4 914 550</b>
OMS			<b>0</b>	900 000		<b>900 000</b>	500 000	500 000	<b>1 000 000</b>	1 500 000	500 000	<b>2 000 000</b>
ONU FEMMES	500 000	250 000	<b>750 000</b>		500 000	<b>500 000</b>			<b>0</b>	500 000	2 135 046	<b>2 635 046</b>
ONUSIDA			<b>0</b>			<b>0</b>		10 000	<b>10 000</b>	10 000		<b>10 000</b>
PAM		3 561 000	<b>3 561 000</b>		2 053 000	<b>2 053 000</b>		19 276 000	<b>19 276 000</b>		25 079 000	<b>25 079 000</b>
PNUD	4 000 000	2 500 000	<b>6 500 000</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	20 000 000	11 250 000	<b>31 250 000</b>
UNESCO			<b>0</b>	300 000	350 000	<b>650 000</b>	210 000	130 000	<b>340 000</b>	654 000	705 000	<b>1 359 000</b>
UNIOGBIS			<b>0</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	300 000	25 000 000	<b>25 300 000</b>
UNFPA			<b>0</b>	4 000 000	3 000 000	<b>7 000 000</b>	1 000 000	600 000	<b>1 600 000</b>	7 000 000	5 000 000	<b>12 000 000</b>
UNICEF			<b>0</b>	33 597 631	5 747 685	<b>39 345 316</b>	24 215 996	4 078 020	<b>28 294 016</b>	59 900 000	10 420 000	<b>70 320 000</b>
UNODC			<b>0</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	4 702 277	14 837 409	<b>19 539 686</b>
<b>Total</b>	<b>6 101 217</b>	<b>10 875 484</b>	<b>16 976 701</b>	<b>38 986 298</b>	<b>12 309 169</b>	<b>51 295 467</b>	<b>26 233 489</b>	<b>24 746 004</b>	<b>50 979 493</b>	<b>97 016 488</b>	<b>103 590 375</b>	<b>200 606 863</b>
%	36%	64%		76%	24%		51%	49%		48%	52%	100%

### 7.3 CALENDRIER DE SUIVI ET EVALUATION

Activités de suivi et évaluation	2013				2014				2015				2016				2017			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Activités de suivi</b>																				
Revue annuelle de l'UNDAF 2013-2017																				
Réunions mensuelles et trimestrielles des Groupes Effet																				
Réunions mensuelles du Groupe de Travail Suivi & Evaluation																				
Réunions trimestrielles et annuelles des comités de pilotage et de gestion des programmes conjoints et des projets																				
Visites de terrain																				
<b>Activités d'évaluation</b>																				
Evaluation des projets																				
Evaluation du Plan Prioritaire PBF																				
Evaluation des effets UNDAF																				
Evaluation finale de l'UNDAF 2013-2017																				
<b>Etudes, enquêtes et rapports</b>																				
Analyse de la situation des femmes et des enfants																				
MICS																				
SMART																				
Enquête de séroprévalence VIH/sida																				
Rapport national sur le développement humain																				
Rapport de suivi des progrès sur les OMD																				
Rapport périodique sur les Droits Humains																				
Rapport de suivi de la sécurité alimentaire																				
Rapport d'évaluation de la vulnérabilité alimentaire (VAM)																				
<b>Renforcement des capacités sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), Suivi et Evaluation</b>																				
Formation sur la GAR, Suivi et Evaluation																				
Appui au fonctionnement du Devinfo																				

